



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 8 / 0 2 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 0 1 / 0 6 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-6756

1 Intitulé du projet

Aménagement de la zone d'équipement 1AUE
Rue du Courgeon - Le Lion-d'Angers (49)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Commune du Lion-d'Angers

Raison sociale

N° SIRET

2 0 0 0 5 3 2 3 9 0 0 0 1 4

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale commune

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

LAVASIER

Solenn

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41-a	Aires de stationnement ouvertes au public de 130 unités.
44-d	Création d'une salle culturelle, d'un bassin de baignade estivale et d'un couloir de course d'athlétisme.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'équipements publics :

- une salle de diffusion culturelle de 240 m² dans un complexe de 800 m²
- une baignade estivale, bassin de 400 m², 3 toboggans et vestiaires
- une placette devant la baignade
- un parking paysager de 130 places
- une aire de jeux
- la création d'une aire de lancer et d'un couloir de course de 130 m pour le complexe sportif existant
- des cheminements doux vers le nouveau quartier Révion en cours d'étude
- des aménagements paysagers : renforcement du caractère bocager des lieux

4.2 Objectifs du projet

Améliorer l'offre de services publics de la commune du Lion d'Angers
Développement des activités culturelles, sportives et récréatives.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comprendront les phases suivantes :

- mise de défens des zones sensibles (espaces naturelles sensibles périphériques, arbres et haie à conserver)
- pose des installations de chantiers (équipement sanitaire des ouvriers, aire de stockages et de stationnement)
- dégagement des emprises
- décapage terre végétale et terrassement
- construction des bâtiments et des ouvrages en génie civil (bassin, toboggans,...)
- pose des réseaux
- aménagements des espaces extérieurs, placette, aire de jeux, parking, couloir de course, voie piétonnes
- plantation des espaces verts.

Les travaux seront coordonnée par un chef de chantier et suivi par un maître d'œuvre et un coordinateur SPS.

Une attention particulière sera portée sur :

- le respect des normes de sécurité,
- la gestion des déchets (tri sur place et évacuation vers des structures de revalorisation ou d'élimination agréées),
- la limitation des nuisances (bruit, poussières, circulation,...)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'équipement est dédié à la population locales (particuliers, écoles, collèges)

Les usagers accéderont aux équipement en utilisant le réseau viaire de la communes et voies douces (marche et vélo)

Les utilisateurs extérieurs à la commune pourront accéder directement au équipements par le contournement Ouest (RD 775) et la route de Segré, sans traverser de quartier pavillonnaire

Afin de limiter la consommation d'espace, les parkings de 130 places sera utilisé pour l'ensemble des équipements publics (salle de diffusion culturelle, espace aquatique, stade existant et cimetière).

Les usagers disposeront, d'un parking à vélo, de sanitaire, d'espace de rangement à poussettes.

Les utilisateurs de l'espace aquatique devront passer par un espace de déchaussage, des vestiaires, des douches et un pédiluve afin d'accéder aux bassins.

L'entretien des bassins, des plages des vestiaire et des sanitaire ainsi que le suivi de la qualité de l'eau seront effectués quotidiennement. Une fermeture hebdomadaire permettra un entretien plus poussé notamment au niveau de la filtration des bassins. Une fermeture annuelle permettra d'effectuer les gros entretiens et les éventuelles réparations

L'éclairage des installation sera conçu et gérer de façon à limiter les consommations d'énergie et les nuisances lumineuses.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

Déclaration au titre de la loi sur l'eau (article R214-1 et suivant du code de l'environnement)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de la parcelle aménagée :	2,67 ha
dont surface imperméabilisée :	0,47 ha (17,6 %)
- Parking (130 places) :	2925 m ²
- Salle culturelle :	1000 m ²
- Zone de baignade et couloir d'athlétisme	1800 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : Lat. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU du Lion d'Angers approuvé le 9 mars 2020, Zone 1AUE, zone à urbaniser destinée à l'accueil d'équipements collectifs et publics.

^[1] Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'aménagement est en partie concerné par les périmètres de protection de l'Eglise St Martin de Vertou (carte dans le diagnostic environnemental) : - Eglise, y compris les peintures murales (identifiant : 1910144895) - Chœur du 19ème (Identifiant : 1910144891) - Transept du 19ème (Identifiant : 1910144667)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) Oudon-Mayenne ±550 m ² à l'extrémité Nord-Ouest du périmètre d'étude en zone à préserver de toute urbanisation nouvelle aléa faible à très fort (R1/R3).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche se situe à 1,8 km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remplissage des bassins, entretiens, consommation humaine Eau superficiel de la rivière Mayenne Captage pour l'alimentation en eau potable de Chauvon
	impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A vérifier en fonction du projet (étude géotechnique à prévoir)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est actuellement occupé par 1,4 ha de prairies, 0,66 ha de pelouses urbaines et 0,39 ha de jardins potagers. Le projet prévoit néanmoins de préserver les haie périphériques et de laisser une large place aux espaces verts paysagers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La frange nord-est du site, environ 550 m ² , est concernée par les inondations de l'Oudon Le projet ne prévoit aucun aménagement (bâtiment, parking ou remblais) dans le champ d'expansion des crues de l'Oudon. Le secteur inondable sera conservé en espace vert sans modifications de la topographie).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les utilisateurs des nouveaux équipements sont amenés à utiliser un moyen de transport pour accéder au site. Le site est desservi par des modes de déplacements doux afin d'inciter les futurs utilisateurs à venir à pied ou à vélo. Pour les utilisateurs extérieurs à la commune, le site est facile accessible par le réseau routier contournant l'agglomération.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruit des usagers utilisant le bassin extérieur, notamment des enfants en période estivale.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage des espaces extérieurs. Pas d'émission plus importante que l'éclairage public en place dans le quartier.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront gérées conformément aux préconisations du dossier de déclaration loi sur l'eau de l'opération (rejet en infiltration privilégié)
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Masse d'eau superficielle du ruisseau du Courgeon, bassin versant de l'Oudon

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux usées et eaux de vidanges des bassins connectées au réseau d'eaux usées afin d'être traitées par la station d'épuration communale
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de construction génèrent des déchets d'emballages recyclables, des déchets inertes (déblais, briques, béton, céramiques), des déchets non-dangereux (isolants, polystyrène, résidus de plâtres,...) et des déchets dangereux (peinture, aérosols,...) Les déchets seront triés et évacués vers des filières de traitement et/ou d'élimination agréées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les aménagements sont en partie créés dans les périmètres de protection de l'Eglise St Martin de Vertou. L'autorisation d'urbanisme sera soumise à l'avis de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Conversion d'une prairie pâturée par des chevaux et de jardin potager en équipement public On notera que cet espace en zone 1AUE au PLU est destiné à être urbanisé. Le projet est réalisé dans la continuité d'équipements publics, tels que le collège et le stade.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une étude d'incidences sur l'eau et les milieux aquatiques sera réalisée conformément à l'article R214-1 du code de l'Environnement. Des mesures seront prises pour :

- limiter l'imperméabilisation des sols
- limiter le risque inondation (préservation du champs d'expansion des crues de l'Oudon)
- limiter le risque de pollution des eaux

Des préconisations pour la prise en compte de la biodiversité sont précisées dans le diagnostic environnemental joint en annexe. Elles portent notamment sur :

- l'évitement des arbres à cavités et arbres têtards identifiés
- la limitation de la destruction de linéaires de haies,
- la réalisation des opérations d'abatages en dehors de la période de reproduction des oiseaux (avril et août)

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures suivantes sont retenues afin de prendre en compte les enjeux mis en évidence lors du diagnostic environnemental (Cf. annexe 8) :

EVITER

- Exclure de la zone d'emprise des aménagements les arbres à enjeu faunistique identifiés ainsi que les principales haies d'intérêt faunistique
- Mise en défens des milieux sensibles préservés au cours de la phase travaux (délimitation par de la rubalise ou des clôtures).

REDUIRE

- Réaliser les opérations sur la végétation arbustive et arborée en dehors de la période sensible d'activité de la faune comprise entre avril et août

COMPENSER

Le projet d'aménagement conduit à la suppression de 4 arbres et de 60 m de haie ne présentant pas d'enjeux faunistique (voir annexe 10)

- Création d'un aménagement paysager favorable à la biodiversité (plantation d'essence autochtones adaptées au site, gestion écologique)

Le projet prévoit la création d'environ 220 m de haie arbustive (liste des essences dans l'annexe 10)

- Mise en place de gîtes artificiels pour les oiseaux et les chiroptères, d'abris pour la faune terrestre tel que le hérisson

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet, en étant créer dans la continuité des équipements publics actuelles et en dehors des continuité écologiques identifiées dans le secteur, n'est pas de nature à bouleverser les équilibres écologiques locaux. Le site est suffisamment éloigné des espaces remarquables (ZNIEFF, Natura 2000) pour ne pas occasionner de perturbation aussi bien en phase de travaux qu'en phase d'exploitation. L'aménagement conserve les arbres existants et renforce le réseau bocager du secteur. Concernant le patrimoine culturel, le projet est situé à plus de 400 m de l'Eglise classée de St Martin de Vertou. L'a

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	Annexe 8 : Diagnostic environnemental <input type="checkbox"/>
2	Annexe 9 : Détails approximatif des surfaces imperméabilisées (programme non défini) <input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 : Localisation des impacts et mesures sur les arbres et les haies <input checked="" type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom GLEMOT

Prénom ETIENNE

Qualité du signataire MAIRE

A LE LION D'ANGERS

Fait le 13/03/2023



Signature du (des) demandeur(s)

